

aussi la question des subventions à l'exportation des ressources non renouvelables: en nous lançant sur une telle voie, nous diminuerions la valeur intrinsèque de ces ressources pour les générations de Canadiens actuelles et futures. En conséquence, le régime fiscal canadien doit tenir compte de notre capacité relativement limitée de fournir des stimulants fiscaux aux activités d'exportation, tout en assurant qu'il contribue autant que possible à la compétitivité et qu'il permet aux Canadiens de tirer profit de leurs exportations, et notamment des exportations de produits à base de ressources.

Afin de réaliser ses grands objectifs de développement économique, le Canada a toujours accueilli *l'investissement* étranger comme moyen d'appuyer le capital généré au pays. La taille du pays et ses importantes richesses naturelles ont dicté d'importants investissements d'infrastructure et de mise en valeur des ressources, investissements dépassant les besoins normaux en capital de toute économie productive et moderne. Cette situation a imposé une dépendance relativement forte à l'égard des investisseurs étrangers et entraîné un fort niveau de participation étrangère dans de nombreux secteurs de notre économie.

Les politiques d'investissement intérieur du gouvernement ont visé à encourager la mise en valeur du capital-ressources du Canada, la transformation plus poussée de ces ressources, le développement d'une capacité de R-D locale ainsi que la localisation des investissements productifs dans des régions économiquement désavantagées. Ces objectifs ont été réalisés au moyen d'un ensemble de mesures fiscales, de prêts, de stimulants, d'assistance technique et d'une participation gouvernementale directe à l'activité économique. Étant donné la récession, le besoin de capitaux à court et à long termes est aussi pressant que jamais. Nombre de sociétés, confrontées à une chute de la demande et à des taux d'intérêt élevés, ont coupé au minimum les nouveaux investissements. Bien qu'elle soit tolérable à court terme, cette situation doit maintenant être renversée si le Canada veut maintenir sa compétitivité sur le plan international. La capacité qu'ont les Canadiens de tirer avantage des débouchés qui s'offrent, tant au pays qu'à l'étranger, sera donc de plus en plus tributaire de nouveaux investissements directs devant donner une plus grande capacité de concevoir de nouveaux produits, d'innover par un meilleur recours aux dernières techniques, et d'obtenir de solides résultats en matière de recherche-développement. La nécessité d'encourager ces nouveaux investissements sera l'un des grands défis qui se poseront au gouvernement lorsque la reprise économique sera engagée.

Le niveau de protection traditionnellement accordé aux industries canadiennes a été l'un des principaux facteurs qui ont incité les multinationales étrangères à établir des filiales au Canada. Toutefois, en raison de la réduction graduelle et substantielle des tarifs canadiens suite aux négociations commerciales internationales, le tarif douanier est maintenant un facteur moins important dans la prise de décisions concernant la localisation de l'investissement. Entre-temps, les politiques gouvernementales ont encouragé de nombreuses filiales étrangères à rationaliser leur production, à se spécialiser et à obtenir de leur société mère un mandat de production ainsi que des mandats pour poursuivre des projets de R-D indépendants de la société mère en vue de produire pour les marchés mondiaux. Nombre de multinationales restructurent leurs opérations de façon à permettre à des entreprises locales de fabriquer un produit donné pour le marché mondial et à utiliser cette filiale pour commercialiser